



PRÉFECTURE DE LA MANCHE

**PRÉFECTURE MARITIME DE LA
MANCHE ET DE LA MER DU NORD**

Le vice-amiral d'escadre
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Le préfet de la Manche

à

*Mesdames et Messieurs les membres
du conseil maritime de façade*

OBJET : Identification de zones propices au développement de fermes de démonstration pré-commerciale utilisant l'énergie hydrolienne dans le Raz Blanchard et le Raz Barfleur.

RÉFÉRENCES : 1/ Instruction ministérielle du 22 février 2013 relative à la planification des zones propices au développement des fermes de démonstration pré-commerciale utilisant l'énergie hydrolienne.

2/ Courrier du 23 avril 2013 du Préfet maritime au président de la commission permanente du conseil maritime de façade relatif à la concertation dans le cadre de l'identification des zones propices au développement de l'énergie hydrolienne dans le Raz Blanchard et le Raz Barfleur.

Lors de la conférence environnementale de 2012, le gouvernement s'est engagé à soutenir le développement de la filière hydrolienne, engagement qui figure dans la feuille de route pour la transition écologique.

Pour la façade maritime Manche-Mer du Nord, deux gisements hydroliens ont été identifiés et retenus par le gouvernement pour accueillir des fermes de démonstration pré-commerciale : le Raz Blanchard et le Raz Barfleur. Ces fermes, composées de quelques machines connectées ensemble et reliées au réseau, devront permettre d'accumuler un retour d'expérience nécessaire et préalable à une exploitation commerciale à échelle industrielle.

Par courrier en date du 22 février 2013, madame le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a demandé au préfet de la région Basse-Normandie et au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord d'initier un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers de la mer directement concernés afin d'identifier dans ces deux raz plusieurs zones propices au regard des différentes contraintes (environnementales, de sécurité maritime, de raccordement, etc...).

Une réunion plénière de présentation et de lancement de la concertation s'est tenue le lundi 15 avril 2013 et a été suivie par des réunions thématiques sur les sujets suivants :

- la pêche maritime et l'aquaculture ;
- l'environnement ;
- la circulation maritime.

Ces réunions thématiques ont été co-présidées par les représentants du préfet maritime et du préfet de la Manche et animées par le service de l'État désigné point de contact pour le recueil des données et informations permettant d'établir la cartographie des usages au sein de chacune des macro-zones :

- Délégation à la mer et au littoral (DDTM/DML) de la Manche pour la pêche maritime et l'aquaculture ;
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse Normandie pour l'environnement ;
- CROSS Jobourg pour la circulation maritime.

Chacune de ces réunions, qui a réuni l'ensemble des acteurs et usagers directement concernés, a donné lieu à un compte-rendu.

Une réunion de synthèse et de présentation des zones identifiées grâce aux données reçues et enrichies au cours des réunions thématiques de concertation s'est tenue le vendredi 31 mai.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à ces travaux sur le site internet suivant:

- www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr
- Identifiant : hydrolien.2013@gmail.com
- Mot de passe : Hydro13+